

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025, à 19 heures, tenue dans la salle du conseil municipal, située au 560 chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Membres présents :

Denise Grenier
Carolyne Gagnon
René De La Sablonnière

Danielle Ferland
Bertrand Quesnel

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Monsieur Éric Paiement, greffier-trésorier, est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)

Résolution no : 12945-2025 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Présentation de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Correspondance**
 - Ministère des Transports
5. **Administration générale**
 - 5.1. Registre des comptes payables au 31 mai 2025;
 - 5.2. Dépôt des états financiers audités et du rapport du vérificateur comptable pour l'année 2024;
 - 5.3. Régularisation écritures comptables suite au dépôt des états financiers 2024;
 - 5.4. Fermeture des services municipaux pour la fête du Canada;
 - 5.5. Assistance juridique – Servitude de passage;
6. **Sécurité publique**
 - 6.1. Autorisation paiement honoraires services juridiques – Digue Morier;
7. **Hygiène du milieu**
8. **Santé et bien-être**
9. **Transport**
 - 9.1. Demande au ministère des Transports du Québec pour déplacer limite de vitesse sur chemin des Voyageurs (311);
 - 9.2. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Compensation de base aux municipalités;
 - 9.3. Demande de participation au transport programme de soutien au transport adapté (PSTA) volet 2 - souple et dénonciation concernant les modalités du programme;
10. **Urbanisme – Environnement – Mise en valeur du territoire**
 - 10.1. Demande au ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs de rétablir la décharge du lac Vaillant en sanctuaire;
 - 10.2. Demande d'aide financière au Fonds région et ruralité – Volet 3 – Signature Innovation de la MRC d'Antoine-Labelle;
 - 10.3. Demande autorisation installation roulottes événement spécifique privé;
11. **Loisirs et culture**
 - 11.1. Octroi contrat – Entrée électrique parc intergénérationnel;
12. **Immobilisations**
 - 12.1. Octroi contrat – Travaux de ventilation future bibliothèque;

12.2 Octroi contrat – Achat crédit-bail camionnette 6 roues avec benne;

13. *Avis de motion*

14. *Projet de règlement*

15. *Règlement*

16. *Période de questions*

17. *Adoption du procès-verbal de la présente séance*

18. *Levée de la séance*

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le point 9.3.

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 01

Personnes présentes : 4

Sujet abordé : aucun

Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 02.

4. CORRESPONDANCE

- ✚ *Confirmation ministère des Transports aide financière entretien du réseau routier (404 070 \$, 2024 : 377 833 \$)*

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Résolution no : 12946-2025 REGISTRE DES COMPTES À PAYER – AU 31 MAI 2025

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le total des comptes à payer et des salaires au 31 mai 2025 au montant total de 329 820.69 \$, réparti comme suit :

*Chèques fournisseurs : C2500031 @ C2500044 = 15 853.18 \$
Paiements par internet : L2500098 @ L25000114 = 55 086.71 \$
Paiements par dépôt directs : P2500254 @ P2500325 = 218 260.75 \$
Chèque manuel : M025000 = N/A
Salaires : D2500181 @ D2500230 = 40 620.05 \$*

Adoptée

5.2 Résolution no : 12947-2025 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter pour dépôt les états financiers et le rapport du vérificateur de la firme Mayer, Millaire et associées CPA inc, au 31 décembre 2024, qui ont été présentés par Anick Millaire, CPA, auditeur CA.

Il est de plus résolu d'autoriser le versement des honoraires pour les audits 2024 ainsi que pour les services rendus en cours d'année par la firme Mayer, Millaire et Associées CPA inc.

Adoptée

5.3 Résolution no : 12948-2025 RÉGULARISATION ÉCRITURES COMPTABLES SUITE AU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024

CONSIDÉRANT Le dépôt les états financiers et le rapport du vérificateur de la firme Mayer, Millaire et Associés CPA inc. au 31 décembre 2024, qui ont été présentés par Anick Millaire, CPA, auditeur CA;

CONSIDÉRANT *Qu'il y a lieu de procéder à la régularisation de certaines écritures comptables;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la régularisation des écritures comptables, tel que suggéré dans le rapport du vérificateur présenté par la firme Mayer, Millaire et Associés CPA inc. au 31 décembre 2024.*

Adoptée

**5.4 Résolution no : 12949-2025
FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX POUR LA FÊTE DU CANADA**

CONSIDÉRANT *Que le 1^{er} juillet, fête du Canada, jour férié aura lieu le mardi;*

CONSIDÉRANT *Que cette journée fériée peut être déplacée;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, de reporter la journée fériée de la fête du Canada au lundi 30 juin 2025 et de fermer les services municipaux pour l'occasion, et de retour à l'horaire normal le mardi 1^{er} juillet 2025.*

Adoptée

**5.5 Résolution no : 12950-2025
ASSISTANCE JURIDIQUE – SERVITUDE DE PASSAGE**

CONSIDÉRANT *Que la municipalité est propriétaire d'une parcelle de terrain servant de servitude de passage pour des propriétés dans municipalité;*

CONSIDÉRANT *Que l'usage de cette servitude est conflictuel au sein des utilisateurs;*

CONSIDÉRANT *Que la municipalité doit connaître ses obligations dans cette situation;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général à requérir les services de l'assistance juridique de la Fédération québécoise des municipalités et acquitter les frais qui s'y rattachent.*

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**6.1 Résolution no : 12951-2025
AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES SERVICES JURIDIQUES – DIGUE MORIER**

CONSIDÉRANT *Les actions juridiques entreprises par la municipalité en lien avec le dossier de la digue Morier;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des honoraires professionnels pour les frais juridiques engagés dans le dossier de la digue Morier à la firme d'avocats Gattuso, Bouchard et Mazzone au montant total de 13 687.06 \$ incluant les taxes et de prélever ce montant au surplus accumulé non affecté.*

Adoptée

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. TRANSPORT

9.1 Résolution no : 12952-2025 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE DÉPLACER LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN DES VOYAGEURS (311)

CONSIDÉRANT *L'ajout d'un nouveau commerce le long du chemin des Voyageurs (311) appartenant au ministère des Transports du Québec;*

CONSIDÉRANT *L'augmentation de la circulation en général;*

CONSIDÉRANT *Que ce nouvel achalandage rend la circulation dans ce secteur actuellement limité à 90 kilomètres par heure très dangereuse;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Carolynne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, de demander au ministère des Transports du Québec de déplacer la limite de vitesse de 50 kilomètres par heure en direction nord et de 90 kilomètres par heure en direction sud sur le chemin des Voyageurs (311) vis-à-vis la propriété du 475 chemin des Voyageurs.*

Adoptée

9.2 Résolution no : 12953-2025 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS

ATTENDU *Que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a versé une compensation de 377 833 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;*

ATTENDU *Que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;*

ATTENDU *Que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Chute-Saint-Philippe vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'attester le bilan présenté par le greffier-trésorier au montant de 588 745 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2024 sur des routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.*

Adoptée

9.3 Résolution no : 12954-2025 DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) VOLET 2 – SOUPLE ET DÉNONCIATION CONCERNANT LES MODALITÉS DU PROGRAMME

ATTENDU *Qu'une citoyenne s'est adressé à la municipalité pour demander de participer au transport adapté afin que son enfant puisse se rendre tout l'été à un camp de jour spécialisé afin qu'il puisse passer un été rempli de souvenir aux côtés de camarades et d'intervenants pouvant lui apporter que du positif dans son parcours;*

ATTENDU *Que l'horaire du camp de jour ne permet pas à la citoyenne de transporter son enfant sans être obligée de manquer son travail et principalement pour cette raison, souhaiterait que son fils bénéficie du programme de transport adapté de notre région;*

ATTENDU *Qu'après vérification auprès des responsables du programme au Gouvernement, ces derniers ont répondu qu'il était impossible d'ajouter des participants en cours d'année, donc, que tout nouvel arrivant pouvant nécessiter ce type de service en l'absence de transport en commun et en région éloignée des grands centres urbains ne pourra pas bénéficier de ce programme de transport adapté;*

ATTENDU *Que les responsables du programme ont mentionné à la municipalité que selon les modalités du programme, une fois la demande d'aide financière est traitée et signée par la ministre, il est impossible de rajouter de nouveaux usagés;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'ajout de la citoyenne au programme de transport adapté pour les régions et de demander au Gouvernement de changer les modalités de participation en pouvant*

ajouter des participants en cours d'année afin que l'aide financière soit versée à la citoyenne.

Adoptée

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Résolution no : 12955-2025

DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA FAUNE, DE LA FORÊT ET DES PARCS DE RÉTABLIR LA DÉCHARGE DU LAC VAILLANT EN SANCTUAIRE

CONSIDÉRANT *Que la décharge du lac Vaillant a déjà été considérée comme un sanctuaire où la pêche à cet endroit était interdite à l'année;*

CONSIDÉRANT *Que nous sommes en mesure de constater année après année que cet endroit est non seulement propice à la reproduction naturelle de certaines espèces de poissons, cet endroit abrite aussi une faune très diversifiée, notamment par la présence de nids de tortue;*

CONSIDÉRANT *Que le lac Vaillant est un lac de tête, très peu habité et très peu accessible et ainsi permet la reproduction de plusieurs espèces de poissons, tels que le doré jaune, la truite grise et l'ouananiche;*

CONSIDÉRANT *Que cet endroit n'est plus surveillé durant les périodes de fraye comme ce l'était auparavant, certaines personnes sont tentées de pêcher durant ces périodes de fraye et ce à l'extérieur des périodes de pêche;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, de demander au ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs de rétablir la décharge du lac Vaillant en sanctuaire où la pêche serait interdite à l'année et ainsi permettre une reproduction naturelle de plusieurs espèces de poissons sans danger pour son existence.*

Adoptée

10.2 Résolution no : 12956-2025

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGION ET RURALITÉ – VOLET 3 – SIGNATURE INNOVATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU *Que la municipalité souhaite construire au secteur de la Baie des Canards un stationnement pour véhicules récréatifs et pour tous les véhicules automobiles cherchant un point de départ pour déposer leurs véhicules hors route;*

ATTENDU *Que le programme d'aide financière Fonds région et ruralité – Volet 3 – Signature Innovation de la MRC D'Antoine-Labelle pourrait offrir à la municipalité une aide financière permettant de réaliser ce projet;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur Éric Paiement, directeur général, à déposer une demande d'aide financière à la MRC d'Antoine Labelle au programme Fonds région et ruralité – Volet 3 – Signature et Innovation pour le projet de construction d'une halte VR et VHR entretenue à l'année.*

Il est de plus résolu d'autoriser Monsieur Éric Paiement à signer pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe tout document relatif au présent projet.

Adoptée

10.3 Résolution no : 12957-2025

DEMANDE D'AUTORISATION – INSTALLATION DE ROULOTTES POUR UN ÉVÈNEMENT PRIVÉ

CONSIDÉRANT *L'article 5.3.5 du règlement de zonage 139 de la municipalité, relatif aux roulottes temporaires lors d'évènement spécifique qui exige une autorisation du conseil municipal;*

CONSIDÉRANT *Qu'une demande par un citoyen a été adressée à la municipalité;*

CONSIDÉRANT *Que la demande a été vérifiée et analysée par notre service d'urbanisme en conformité avec ledit règlement et recommande au conseil municipal d'autoriser l'installation de roulottes temporaires pour un évènement prévu du 28 août au 2 septembre 2025;*

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Carolyn Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'installation de roulettes temporaires pour un événement privé sur la propriété du 896 chemin du Progrès du 28 août au 2 septembre 2025, selon les modalités prévues à l'article 5.3.5 du règlement de zonage 139 et avec l'obligation de respecter le règlement 195 relatif aux nuisances, sous peine d'annulation de l'évènement avec les conséquences que cela pourrait entraîner.

Adoptée

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Résolution no : 12958-2025 OCTROI CONTRAT – ENTRÉE ÉLECTRIQUE PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

CONSIDÉRANT Le manque d'électricité disponible dans le parc intergénérationnel;

CONSIDÉRANT Les événements qui ont régulièrement lieu dans le parc et qui nécessitent toujours des besoins en électricité;

CONSIDÉRANT L'installation d'un gazébo qui pourrait être utilisé pour des présentations musicales ou autre nécessitant de l'électricité;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat pour l'installation d'une entrée électrique directement d'Hydro-Québec, incluant la fourniture d'un poteau électrique conforme, d'un cabinet d'aluminium et d'un panneau électrique de 200 ampères au montant de 7 000 \$ plus les taxes à l'entreprise P&F Électrique.

Adoptée

12. IMMOBILISATION

12.1 Résolution no : 12959-2025 OCTROI CONTRAT – TRAVAUX DE VENTILATION FUTURE BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT Le désir de la municipalité de mettre en fonction rapidement la nouvelle bibliothèque;

CONSIDÉRANT Que l'aménagement intérieur, selon les plans, peut être réalisé dans une première phase pour permettre une ouverture rapide;

CONSIDÉRANT Que la municipalité a reçu l'offre de deux entreprises pour ce type de travaux;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de ventilation à l'entreprise Espace JLP Bélanger au montant de 22 200 \$ avant les taxes applicables.

Adoptée

12.2 Résolution no : 12960-2025 OCTROI CONTRAT – ACHAT CRÉDIT-BAIL CAMIONNETTE 6 ROUES AVEC BENNE

ATTENDU Qu'un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2025-01 autorisé par la résolution 12852-2025, relatif à l'achat par crédit-bail d'une camionnette 6 roues avec benne en aluminium, a été envoyé le 13 mai 2025;

ATTENDU Que l'ouverture des soumissions s'est déroulée au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe le 5 juin 2025 à 14 h 05;

ATTENDU Que trois soumissions ont été reçues avant la fermeture de l'appel d'offres numéro 2025-01, soit l'entreprise Hubert Ford, avec une offre de 130 274.15 \$ incluant les taxes, de l'entreprise Performance Laurentides, avec une offre de 125 322.76 \$ incluant les taxes et de l'entreprise Alliance Ford, avec une offre de 126 914.79 \$ incluant les taxes;

ATTENDU Qu'après analyse, il a été déterminé que l'entreprise Performance Laurentides ayant offert une offre de prix moins élevé ne respecte pas l'exigence importante de ne pas dépasser un poids nominal brut de 4500 kilogrammes afin que les conducteurs ne soient pas dans l'obligation de posséder un permis de conduire de classe 3;

ATTENDU Que le deuxième plus bas soumissionnaire, Alliance Ford, respecte en tout point les exigences demandées dans le devis de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, ce qui suit :

- D'octroyer le contrat d'achat crédit-bail d'une camionnette 6 roues avec benne d'aluminium au concessionnaire Alliance Ford au montant de 126 914.79 \$, incluant les taxes.
- D'autoriser le directeur général, Monsieur Éric Paiement à signer pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée

13. AVIS DE MOTION

14. PROJET DE RÈGLEMENT

15. RÈGLEMENT

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 19

Personnes présentes : 4

Sujets abordés :

- Bibliothèque
- Croix
- Digue Morier
- Ordre du jour
- Halte VR

Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 28.

17. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

17.1 Résolution no : 12961-2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 10 juin 2025.

Adoptée

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

18.1 Résolution no : 12962-2025 FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité, de clore la séance du 10 juin 2025.

Adoptée

Il est 19 h 29.

✚ Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand St-Amour, maire

Éric Paiement, greffier-trésorier

✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 10 juin 2025 par la résolution # 12961-2025.